

# Présence antillaise au Royaume-Uni

Les migrants issus des Antilles britanniques forment une communauté importante au Royaume-Uni.

Bien que "britanniques", ils sont soumis aux régulations d'entrée réservées aux Black British.

Et une fois en Angleterre, la ségrégation à l'emploi et au logement les exclut des circuits économiques.

Pour autant, la communauté antillaise britannique reste peu marquée par les replis identitaires.\*

par  
**Christine Chivallon,**  
CNRS – Tide  
(Territorialité et identité  
dans le domaine  
européen),  
Maison des sciences  
de l'homme d'Aquitaine,  
Pessac

La présence antillaise au Royaume-Uni – en Angleterre devrait-on dire, car Pays de Galles, Écosse et Irlande du Nord ne sont concernés qu'à des degrés mineurs – n'est pas d'emblée très connue, ni immédiatement mise en rapport avec la spécificité britannique et qui viendrait s'ajouter à la panoplie de ses signes distinctifs : la famille royale, Westminster, les *bobbies*, le thé, le tournoi de Wimbledon, les pubs, les Beatles et autres plus récentes Spice Girls... Certes, on peut se réjouir du fait qu'une communauté ne soit pas transformée en cliché ou stéréotype. Mais on peut aussi être étonné de cette sorte d'invisibilité, au moins pour le regard extérieur, qui ne sait pas ou peu que les plus fameuses "minorités ethniques" britanniques se composent en grande partie de migrants antillais et particulièrement des Jamaïcains et de leurs descendants. Il faut sans doute y voir là le résultat de la façon dont la société britannique a négocié son passage à une société "pluriethnique", en développant d'abord, et sans doute encore, un net clivage entre groupes sociaux, clivage fondé sur le critère racial et donnant lieu à deux entités distinctes : les *White British* et les *Black British*. Cette catégorie *Black* englobe et fond tous ceux qui, issus de l'immigration, sont liés à l'histoire de l'Empire colonial et sont originaires principalement de la Caraïbe, de l'Inde, du Bangladesh ou du Pakistan. Il est bien sûr essentiel de voir, dans l'existence d'une telle catégorie, une représentation produite par la société britannique, qui est loin de correspondre à la mosaïque culturelle que forment les différents groupes de migrants au Royaume-Uni.

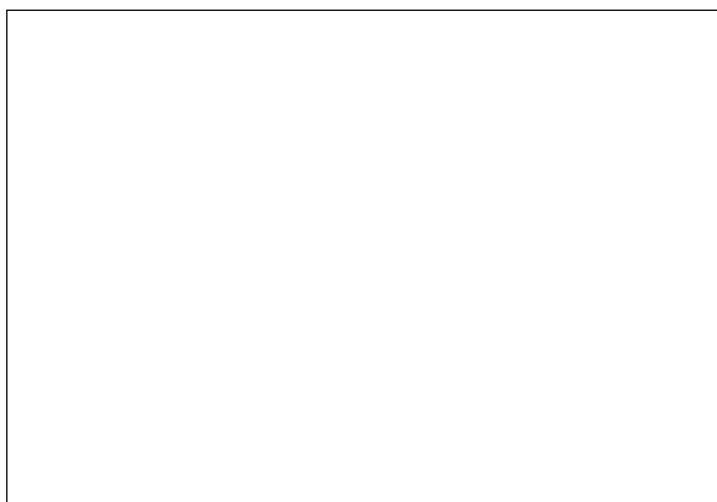
Pour ceux qui viennent de la Caraïbe, cette histoire semble avoir commencé anciennement, si l'on en croit le travail réalisé par des historiens sur quelques villes portuaires comme Liverpool. On retrouve, dans des gazettes locales datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'annonce de ventes d'esclaves pratiquées aux abords du port. Une communauté noire commence ainsi à se constituer assez tôt, à partir des trafics du commerce triangulaire. Il est possible qu'elle ait regroupé des esclaves en fuite trouvant à se cacher dans certains quartiers pauvres et surpeuplés de la ville. À cette époque, certains planteurs antillais envoient également leurs enfants nés d'unions avec des femmes noires recevoir leur éducation en Angleterre.

---

\* Une version écourtée de cet article est parue dans la revue *Volcans*, n° 31, 1998 (21-ter, rue Voltaire, 75011 Paris).

Quels que soient l'importance et surtout le poids symbolique de cette histoire, elle ne constitue cependant pas le point d'origine d'une filiation directe pour tous les Antillais installés aujourd'hui en Grande-Bretagne. Pour eux, il est plus juste de faire débiter l'expérience migratoire au cours des années cinquante, lorsque vont s'établir ces grands flux entre la Caraïbe et l'Europe, amenant des milliers d'Antillais vers une destination qui se révélera vite bien en deçà des espoirs qu'elle avait fait naître. Le schéma est classique. La situation dans les îles offre un profil bien connu à travers toute la région. La vieille économie de plantation est incapable de satisfaire les exigences de modernisation du grand capitalisme international. Quant à la petite agriculture vivrière, développée depuis l'abolition de l'esclavage par la paysannerie noire, elle ne cesse d'être fragilisée du fait de l'inégale répartition des terres : en Jamaïque par exemple, 70 % de propriétaires ne contrôlaient, en 1960, que 13 % des terres cultivées. L'énorme pression démographique sur les minuscules lopins de terre favorise ainsi la polarisation urbaine et la formation des fameux ghettos de Kingston depuis lesquels s'expriment, dès les années

© Laurent Chevillon.



L'information circule vite parmi les candidats au départ pour détruire le mirage et rappeler la triste réalité : l'Angleterre est froide, brumeuse, et surtout elle déploie la virulence d'un racisme inattendu.

trente, les mouvements de contestation liés au "rastafarisme", ce courant de pensée politico-religieux, tellement fascinant par son côté baroque qui, sur fond musical de reggae, dénonce l'oppression de la "Babylone blanche" et prône le retour vers l'Afrique natale.

### *Le mirage d'une "mère-patrie" idéalisée*

Pour en rester à la Jamaïque, quelques chiffres suffisent à caractériser la difficulté de la situation économique des trente années d'émigration principale (1940-1970), où se décline encore et toujours le trop classique couple de la pauvreté et du chômage. En 1943, on évalue déjà à 27 % le

taux de chômage jamaïcain. Celui-ci va en croissant, pour parvenir, en 1974, à toucher en milieu urbain 57 % des jeunes de moins de vingt-cinq ans. La part de l'agriculture dans l'économie régresse, passant de 39 % du PIB en 1938 à 9 % en 1972. Et si la Jamaïque a la chance de pouvoir exploiter, chose rare dans la Caraïbe, un gisement naturel de bauxite, celui-ci ne suffit pas à générer l'emploi nécessaire pour une population dont l'effectif a triplé depuis le milieu du siècle dernier. Une fois le mirage urbain épuisé, il n'y a plus guère que la solution de l'émigration. Celle-ci est pratiquée très tôt, notamment dans le cadre des grands travaux de Panama où les Jamaïcains fournissent une main-d'œuvre de quelques milliers d'hommes. Puis elle s'oriente vers les États-Unis, mais est freinée rapidement par l'application des lois de quotas, dont le MacCarran-Walter Act de 1952 qui impose un effectif d'entrées aux USA limité à cent personnes par an et par île antillaise. Le Royaume-Uni, vers lequel se dirigent désormais les Antillais semble du même coup se présenter comme une destination de remplacement. Et si le projet migratoire se construit pour les premiers migrants sur la base d'une sorte de "mère-patrie" idéalisée, l'information circule vite parmi les candidats au départ pour détruire le mirage et rappeler la triste réalité : l'Angleterre est froide, brumeuse et surtout elle déploie la virulence d'un racisme inattendu.

L'immigration n'aurait pas eu l'ampleur qu'elle a connue si elle n'avait d'abord été encouragée par une politique d'appel à main-d'œuvre suscitée par l'*Economic Survey* de 1947, qui constate une grande carence dans les secteurs non qualifiés ou peu qualifiés. L'apport d'étrangers est souhaité, mais préférentiellement depuis la traditionnelle réserve irlandaise, ou depuis l'Europe. La Commission royale sur la population, dans une déclaration datant de 1949, ne fait aucun mystère sur cette tendance à préférer la venue d'Européens blancs. Admettant la nécessité d'une entrée de 140 000 travailleurs par an, elle préconise "*que les immigrants [soient] de bonne origine et ne [soient] pas empêchés par leur religion ou leur race de s'intégrer et de se fondre dans la population d'accueil*".

### *Le cas des sujets britanniques non nationaux*

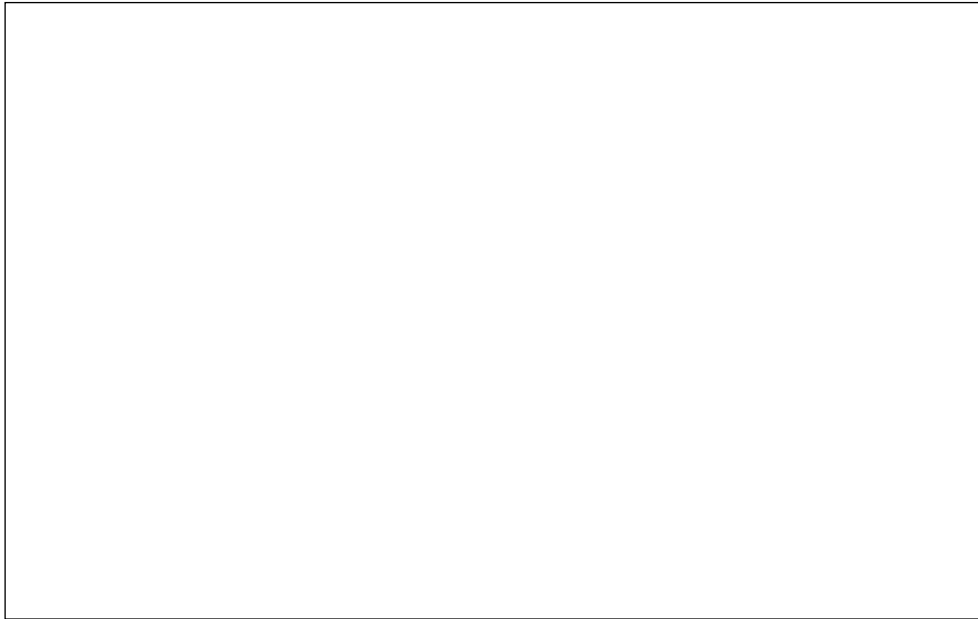
Or, à cette même période, les mouvements depuis les pays du Commonwealth et les colonies sont facilités par le statut de libre entrée sur le sol britannique dont disposent tous les ressortissants de ces régions. Sur ce point, il est essentiel d'avoir à l'esprit la législation en matière de nationalité et citoyenneté, non seulement parce qu'elle éclaire sur les conditions d'accueil de la population migrante à son arrivée, mais aussi parce qu'elle explique comment a pu être confortée, au fur et à mesure des dispositions législatives, la partition sociale et raciale de la société britannique entre *Blacks* et *Whites*.

À la différence de la France, où citoyenneté et nationalité sont liées – l'accès à l'une étant conditionnée par l'autre –, la Grande-Bretagne distingue au contraire ces deux attributs. Le statut de "sujet britannique", accordé depuis 1948 à l'ensemble des populations des pays du Commonwealth et des colonies, permet d'accéder, dès l'arrivée sur le sol britannique, à la totalité des droits civiques. Il est donc possible, pour celui qui réside au Royaume-Uni, d'être à la fois citoyen et non national, et par exemple de voter et d'être élu au parlement tout en étant de nationalité indienne ou jamaïcaine. La législation ne reviendra pas véritablement sur cette disposition. En revanche, elle va intervenir pour freiner l'accès au sol de Grande-Bretagne des sujets ressortissants de l'ancien empire colonial. C'est ainsi que, dès 1962, le *Commonwealth Immigration Act*, voté dans un climat de tension sociale et raciale exacerbé par la montée des mouvements d'extrême-droite (dont l'*Union Movement* d'Oswald Mosley), soumet les sujets britanniques au contrôle d'immigration. La loi se fait plus subtile à partir de 1968, pour exempter d'un tel contrôle les sujets pouvant attester d'une ascendance directe avec une personne née au Royaume-Uni, c'est-à-dire les Blancs vivant outre-mer, notamment en Afrique du Sud ou en Australie. Les frontières fermées, seuls les regroupements familiaux sont tolérés jusqu'en 1971, date qui clôture la période migratoire. En 1981, le *Nationality Act* finit par entériner cette distinction entre sujets nationaux et non nationaux, laissant aux seuls premiers le privilège de se déplacer librement.

Si la plupart des migrants installés au Royaume-Uni ont eu la possibilité d'accéder à cette "nationalité" britannique, les distinctions introduites par la loi suggèrent néanmoins une différenciation entre les citoyens selon qu'ils sont nés ou non au Royaume-Uni, au point que certains ont pu parler de citoyenneté de second rang ou à deux vitesses. On peut même déduire de cette situation, comme certains sociologues l'ont fait<sup>(1)</sup>, cette caractéristique tout à fait particulière de la société britannique : en octroyant effectivement l'égalité des droits entre "migrants" et "autochtones", elle réussit à placer le sentiment national au-dessus de l'exercice de ces droits, comme si "être britannique" relevait d'une origine sacrée ayant peu à voir avec une participation ordinaire à la vie citoyenne, mais seulement avec l'héritage ou l'hérédité insulaire. De là, il est peut-être plus aisé d'avoir une idée claire de cette catégorisation raciale qui heurte tant les esprits formés par l'idéologie républicaine universalisante. La division entre *Blacks* et *Whites* fait à ce point partie de la vision britannique du monde social qu'elle figure comme catégorie officielle du recensement. Et, comble d'un certain paradoxe, c'est aussi cette catégorisation qui sert de jus-

À Londres, où vivent 57 % des originaires de la Caraïbe, c'est plus de la moitié de cette population qui vit dans le quartier déshérité du Inner London.

1)- C. Neveu, *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Karthala, Paris, 1993.



© IMédia.

Londres, dans les locaux  
du journal *Black Voice*.

tification à une action inverse à celle dont elle tire son origine : la lutte institutionnalisée contre le racisme, inégalée en France, et menée en première ligne par la *Commission for Racial Equality* créée en 1976 sur des bases déjà bien établies par les précoces *Race Relations Acts* de 1965 et 1968.

C'est avant la fermeture des frontières de 1962 que les Antillais viennent s'installer au Royaume-Uni : de 1948 à 1962, on compte 260 000 arrivées. Environ 60 % d'entre eux sont d'origine jamaïcaine. À cette période, la provenance depuis les Antilles domine les autres flux migratoires venus de l'Inde ou du Pakistan. Après 1962, la situation s'inverse. La migration, devenue essentiellement familiale, ne concerne plus – jusqu'en 1974 – que 68 400 Antillais, alors qu'elle est devenue beaucoup plus importante depuis le sous-continent indien, ce qui est à mettre directement en lien avec la souplesse des structures familiales antillaises, favorable aux projets de migration individuels ou restreints à quelques membres d'une même cellule familiale. Au total, la population dite *Black Caribbean* atteint aujourd'hui presque 500 000 personnes, toutes générations confondues, migrantes ou nées au Royaume-Uni. Cette présence antillaise reste liée à la composante jamaïcaine, de loin la plus importante.

### *Ségrégation sociale*

L'hostilité rencontrée par les migrants et leurs descendants est très vive, surtout au cours des années soixante et soixante-dix, la lutte contre le racisme ayant depuis cette période réussi à rendre les rela-

tions sociales non pas égalitaires, mais moins sujettes à une expression virulente et violente du rejet des migrants, phénomène désigné outre-Manche par les termes *racial harassment*. C'est sans doute dans le domaine du logement que s'est complètement stigmatisée cette hostilité, ce lieu étant par excellence celui où s'exprime le mieux le degré d'acceptation de l'Autre par la plus ou moins grande proximité consentie. Les filières d'accès au logement ne tardent pas à s'affirmer comme ouvertement discriminatoires. Il est fréquent de trouver dans le secteur locatif privé des pancartes ou des annonces affichant l'impératif "*No Black, No Irish*", parfois complétés par "*No dog*" ("pas de Noir, pas d'Irlandais" ; "pas de chien"). Des pratiques similaires d'exclusion sont à l'œuvre dans le parc de logements sociaux et dans l'immobilier en général, l'ensemble de ces usages se cumulant pour constituer de véritables zones réservées. Le programme de rénovation urbaine, en cours depuis l'entre-deux-guerres, tend à privilégier l'habitat individuel dans la ceinture périphérique des grandes villes tandis que les centres se voient déclassés. Ce sont dans ces zones centrales d'habitat souvent délabré, constitué par les alignements caractéristiques de maisons mitoyennes toutes identiques, que les opportunités d'accès au logement pour les migrants se révèlent les plus grandes. D'où la formation des fameuses *inner cities* (signifiant à la fois les quartiers urbains intérieurs et les quartiers déshérités) où la concentration des "minorités ethniques" atteint des taux importants, ne laissant subsister aucun doute sur le phénomène de ségrégation dans les villes britanniques. La vigilance appliquée désormais dans l'attribution des logements sociaux n'a pas véritablement changé cette configuration mise en place dès les premières installations, si ce n'est que les Antillais montrent aujourd'hui des dynamiques résidentielles plus portées à la dispersion grâce à leur accès facilité au logement social<sup>(2)</sup>.

Quelles réalités recouvre cette ségrégation pour les Antillais ? À Londres, où vivent 57 % des originaires de la Caraïbe, c'est plus de la moitié de cette population qui vit dans le seul *Inner London*. Les quartiers "ethniques" ne sont pas totalement homogènes et mêlent plutôt des groupes d'origines diverses. Les minorités n'y sont jamais majoritaires, mais y sont sur-représentées – entre 30 et 45 % de la population d'un quartier – par rapport à leur poids démographique national (4 % de la population britannique). Pour l'arrondissement londonien de "Lambeth", où se trouve le fameux quartier jamaïcain de Brixton, la population est constituée de 13 % d'Antillais. Les concentrations sont cependant plus élevées si l'on prend en compte des échelles d'observation plus fines. Dans les autres grandes villes d'installation – Birmingham, Manchester, Nottingham... – le phénomène est comparable, accentué même par le fait que les communautés sont de taille bien plus réduites qu'à Londres et qu'elles ont tendance à être presque exclusivement présentes dans un ou deux quartiers. À Bristol par

2)- C. Peach, "Does Britain have ghettos ?", *Transactions of the Institute of British Geographers*, n° 21, vol. 1, 1996, pp. 216-235.

3)- C. Peach, "The force of West Indian identity in Britain", in C. Clarke, D. Ley, C. Peach., *Geography and Ethnic Pluralism*, Georges Allen and Unwin, Londres, 1983, pp 214-230.

exemple, la population antillaise vit pour 60 % dans l'*inner city* où elle représente 13 % de la population du quartier, l'ensemble des minorités ethniques atteignant 29 % en cet endroit. Il est évident que la formation de ces enclaves urbaines, par un phénomène de rejet de la part de la société britannique, a rencontré une volonté intracommunautaire de regroupement, ou l'a peut-être encouragé pour les Antillais. C'est ainsi que les quartiers ou les villes d'implantation expriment une tendance à valoriser l'origine insulaire<sup>(3)</sup> : les Jamaïcains se sont plutôt installés dans les quartiers londoniens au sud de la Tamise (Brixton), ceux de la Barbade au nord (Notting Hill), les Antillais des petites îles Sous-le-vent (Saint-Kitts-Nevis, Antigua, Montserrat...) se retrouvent en plus grand nombre dans la ville de Leicester, etc.

### *Des contours communautaires très ouverts*

La ségrégation spatiale sur fond de discrimination raciale se double d'une profonde inégalité économique. La carte des plus forts taux de chômage urbain épouse parfaitement celle des *inner cities*. Pour reprendre l'exemple de la ville de Bristol, le taux de chômage, pour 1991, passe du simple (9,9 %) au double (19,4 %) selon qu'il s'agit de la population blanche ou d'origine ethnique. Les trois quartiers "ethniques" qui forment l'*inner city* connaissent, en toute logique, des taux supérieurs à ceux de la ville, les baisses enregistrées depuis le milieu des années quatre-vingt n'ayant pas affecté les écarts entre Blancs et non blancs. Dans cette même ville, les Antillais forment la communauté la plus touchée par le sous-emploi – 21 % – après les originaires du Bangladesh et les "autres populations noires" (une catégorie du recensement). Ce taux varie considérablement en fonction du sexe, les femmes antillaises se révélant beaucoup mieux intégrées sur le marché du travail (12 % de chômage à Bristol) que les hommes (28 %), ce qui là encore est à mettre en rapport avec une dynamique familiale où les femmes sont très souvent responsables du foyer. Autre caractéristique : la faiblesse chez les Antillais de l'autocréation d'emplois, à la différence des communautés indiennes où s'affirme une véritable culture entrepreneuriale. Cette spécificité tient sans doute à un projet communautaire bien moins polarisé, contrairement à d'autres groupes, sur la réussite et la représentation collectives. Pour Londres, des études ont montré que la ségrégation variait en fonction de la position sociale<sup>(4)</sup>. Autrement dit, plus le niveau social est bas, et plus la localisation résidentielle est ségréguée pour n'importe quel groupe ethnique, ce qui vient confirmer le lien entre *inner cities* et pauvreté.

De telles conditions expliquent les émeutes qui jalonnent régulièrement l'actualité britannique. Celles des années quatre-vingt, notamment celles de 1981 à Brixton, ont été particulièrement violentes et n'ont pas connu leur équivalent depuis. À la différence des émeutes de

4)- P. Petsimeris, "Une méthode pour l'analyse de la division ethnique et sociale de l'espace intra-métropolitain du grand-Londres", *L'Espace géographique*, n° 2, 1995, pp. 139-153.

la fin des années 1950, où des groupes fascisants d'extrême droite multipliaient les provocations vis-à-vis des premiers migrants, les violences de rue plus récentes ont plutôt exprimé le désarroi d'une population jeune, le plus souvent d'origine antillaise, et privée de l'accès aux rouages socio-économiques qui garantissent la participation sociale. On aurait pourtant tort d'interpréter ces émeutes comme le résultat d'une tradition de mobilisation politique de la part des Antillais. L'activisme politique ne relève pas ici d'une organisation structurée et stable. Les groupes associés au *Black Power* ont eu semble-t-il une existence brève au Royaume-Uni, circonscrite à Notting Hill (Londres), et ils ont été vraisemblablement supplantés dans ce dernier quartier par les enjeux qu'exprimait la tenue du grand carnaval antillais de Londres, en tant qu'outil d'affirmation de la présence antillaise. Loin de voir dans ces manifestations spontanées un des signes récurrents de la "faiblesse communautaire" – comme incitent à le penser certains écrits sociologiques – il faut plutôt y déceler ce qui fait la spécificité de cette culture, à savoir sa grande capacité à ne pas se crisper sur de quelconques orientations communautaires, qu'elles soient politiques, ethniques, religieuses ou morales.

L'expérience antillaise au Royaume-Uni donne à voir, par comparaison aux autres groupes ethniques, des contours communautaires plus ouverts que fermés, prêts à vivre l'expérience du multiculturalisme plutôt que le repli identitaire. Il faudrait, pour mieux s'en rendre compte, investir le domaine religieux : il foisonne d'expériences originales, toujours en changement, du fait de la pratique active des fidèles qui se réapproprient complètement ce champ symbolique, le plaçant ainsi en complet décalage avec les structures institutionnelles dogmatiques qui encadrent d'autres communautés. Peut-être faudrait-il aussi revenir au "rastafarisme", au reggae, et à tout ces mélanges de codes qui se logent dans bien d'autres expressions de la culture antillaise pour comprendre qu'il n'y a pas qu'une manière "pure et dure" de faire la communauté. Il y a aussi les possibilités immenses qu'offrent la diversité et le métissage, quitte à ne pas toujours paraître "Un" et "Uni" : une manière d'être que les Antillais ont peut-être inventée, face à la violence des plantations esclavagistes, et reconduite dans la migration, en réponse à la nouvelle assignation raciale imposée par la société britannique. ◀



Alec G. Hargreaves, "La politique d'intégration au Royaume-Uni"  
► Dossier *Détours européens*, n° 1193, décembre 1995

